

# **CONDITIONS GENERALES Arts Études - Formation / filière préprofessionnelle**

#### INSCRIPTION

L'inscription à l'Académie MDC est gratuite. Les élèves peuvent débuter les cours à tout moment durant l'année. Chaque élève est prié de remplir le contrat d'inscription et de prendre connaissance du règlement interne. Pour les mineurs, l'accord des parents est obligatoire.

Le présent contrat entre en vigueur à sa signature et il est valable pour une durée de 12 mois. Il est ensuite renouvelé tacitement d'année en année, sauf en cas de résiliation.

A noter que ce dernier est indépendant d'une éventuelle adhésion au programme Sports-Arts-Études du Canton de Neuchâtel qui, lui, fait l'objet d'une demande au début de chaque nouvelle année scolaire (voir les conditions exigées par le Canton et le cercle scolaire).

Le suivi des cours, selon le plan établi entre la direction et l'élève, est obligatoire et le respect des horaires est impératif.

# **COTISATIONS**

Les premières cotisations doivent être réglées au moment de l'inscription. Par la suite, les factures envoyées chaque trimestre doivent être réglées selon les conditions mentionnées sur le document.

Le montant des cotisations est établi en tenant compte des vacances scolaires. Cellesci sont donc déjà déduites et ne sont pas remboursables. Cependant, les jours fériés officiels du canton de Neuchâtel peuvent être récupérés durant la même semaine du congé.

En raison des vacances, les deux mois de juillet et août sont regroupés en une seule cotisation, due à fin juin sans exception.

Les cours manqués ne justifient aucun remboursement ni déduction de la cotisation. Cependant, sur demande dans les 24 heures précédant le cours manqué, celui-ci peut être remplacé dans la semaine qui suit l'absence même dans une autre discipline. En cas de force majeure (accident/maladie nécessitant un arrêt de plus de deux semaines) et sur la base d'un certificat médical, le contrat – et donc les cotisations – sont temporairement suspendus (aucun remboursement n'est effectué).

Toute modification de cours – changement de discipline ou de niveau – doit faire l'objet d'une demande écrite auprès du secrétariat. L'Académie MDC se réserve le droit d'accepter ou de refuser la modification.

Si une modification est liée à une réduction du nombre de cours, veuillez vous référer au paragraphe *Résiliation*.

#### **AVANTAGES**

- ✓ Les répétitions pouvant se dérouler en semaine ou week-end sont offertes.
- ✓ Selon les Workshops proposés par l'Académie MDC durant l'année, le danseur pourrait bénéficier d'un tarif préférentiel.
- ✓ En cas de besoin, l'élève a la possibilité de consulter, pour un contrôle, un physiothérapeute mandaté par l'Académie MDC. Pour cela, il doit impérativement s'adresser à l'administration qui se chargera de faire le nécessaire. Cette prestation est comprise dans le forfait. Par contre, si un suivi régulier s'avère nécessaire, l'élève s'adressera à son médecin traitant qui lui délivrera un bon de physiothérapie (séances remboursées par la caisse-maladie).

## **TARIF MENSUEL – FORMATION**

Formation complète CHF 289.- (enfants) / CHF 325.- (dès 14 ans)

Grâce à cette formation, l'élève peut suivre un programme personnalisé, soit des cours adaptés à son âge et à son niveau (full access), un suivi avec les professeurs ainsi qu'une évaluation orale et écrite.

# **TARIF DES COURS PRIVES**

Cours de perfectionnement avec Melinda Stampfli : CHF 110.-/60min.

## **RESILIATION**

Le contrat peut être résilié en respectant un <u>préavis de trois mois</u>. Toute résiliation doit impérativement être transmise par écrit et en courrier recommandé au secrétariat. Une résiliation par courrier électronique n'est pas admise.

## **VACANCES**

L'Académie MDC est fermée durant les vacances scolaires (sous toute réserve de modification), soit :

- 1 semaine de relâche au 1er mars.
- 2 semaines durant les vacances de Pâques,
- 6 semaines durant la période estivale,
- 2 semaines durant les vacances d'automne
- 2 semaines durant les fêtes de fin d'année

Une communication détaillée au sujet de la fermeture de l'Académie est consultable en ligne sur notre site internet.

# **ABSENCE DU PROFESSEUR**

Il peut parfois arriver qu'un professeur soit absent et, de ce fait, soit remplacé afin d'assurer le cours. L'Académie se réserve le droit d'ouvrir et/ou maintenir un cours selon le nombre d'élèves inscrits.

p. 3

# REGLEMENT INTERNE

## RESPONSABILITE DE L'ACADEMIE

L'Académie MDC ne couvre pas les risques de maladie et d'accident : chaque élève doit être assuré personnellement. De même, la responsabilité de l'Académie n'est pas engagée pour tous les dommages, accidents et/ou blessures causés ou subis lors des cours ou durant les représentations.

L'Académie décline toute responsabilité pour les objets perdus, oubliés ou volés dans les vestiaires et à l'intérieur des locaux.

# **DROIT A L'IMAGE**

Sauf avis contraire de l'élève ou de son représentant légal, la direction se réserve le droit d'utiliser les images photographiques ou filmées en cours ou lors des représentations pour sa communication.

# DISCIPLINE ET RESPONSABILITÉ DE L'ÉLÈVE

Le danseur se devra d'être présent aux répétitions et aux spectacles selon la demande du responsable, à moins qu'une raison valable ne l'y empêche.

Une tenue correcte ainsi qu'un comportement respectueux envers chacun est exigé dans l'enceinte de l'Académie. Merci de rester calme aussi bien dans les salles de cours que dans les couloirs ou les vestiaires. Les élèves sont seuls responsables des dégradations qu'ils pourraient occasionner à l'intérieur des locaux

La direction se réserve le droit de refuser un élève pour cause de non-paiement ou de comportement inadéquat.

## **ACCES AUX SALLES ET VESTIAIRES**

Les chaussures ne sont pas autorisées dans les locaux, un meuble est à disposition dans le couloir pour les ranger.

Il est conseillé de ne laisser aucun objet de valeur dans les vestiaires (sacs à main, bijoux, argent, téléphones, etc.). Ceux-ci peuvent être déposés dans les salles pendant les cours. Les téléphones portables doivent être mis en mode silencieux.

De même, les aliments et boissons sont interdits dans les salles de danse.

Tout élève désirant occuper les locaux en dehors des heures de cours pour des répétitions, préparation à un concours, etc. et/ou prendre des cours particuliers, est prié de s'adresser à la direction.

# **TENUE VESTIMENTAIRE**

Veuillez vous référer à notre document interne transmis lors de l'inscription et disponible au secrétariat.

## **PUBLIC**

Afin de ne pas perturber les élèves, il est demandé de ne pas entrer dans les salles de danse pendant les cours. Des cas exceptionnels peuvent être acceptés après entente avec le professeur.